

# DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec  
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

# Participation des pères et des mères aux soins et à l'éducation des enfants : l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations.

**Carole BRUGEILLES et Pascal SEBILLE**

CERPOS - Université Paris 10 – Nanterre

Les rapports sociaux de sexe occupent une place croissante dans l'analyse des évolutions, ou des résistances, des différents phénomènes démographiques (Bozon et Locoh, 2000 ; Locoh 2007). Introduire la problématique du genre afin de comprendre la dynamique des populations et les comportements démographiques demande de mener, au niveau interpersonnel et familial, des recherches qui « ... doivent porter sur la construction sociale des rôles sexués et des tâches dévolues à chaque sexe, leur transmission par les processus éducatifs et les relations qui en découlent dans la vie familiale (...) entre époux et entre générations » (p 27, Locoh, 2007). Ainsi, le projet de cette communication est de contribuer à l'analyse de la répartition des tâches de soin et d'éducation des enfants entre les parents, et cela dans une double perspective. D'une part, le partage des activités parentales exprime les rapports sociaux de sexe entre conjoints articulés à d'autres rapports sociaux (d'âge, de niveau d'éducation et de revenus). D'autre part, en se fondant sur les travaux de psychologues, de sociologues et d'historiens (Aries, 1960 ; Belloti, 1974 ; Falconet et Lefaucheur, 1975 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Dafflon Nouvelle, 2006 ; Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006), l'hypothèse sous-jacente à cette recherche est que l'implication des mères et des pères auprès de leur(s) enfant(s) varie selon les caractéristiques des enfants, leur âge mais aussi leur sexe. Dès lors, il s'agit de contribuer à expliquer la répartition des tâches parentales au sein des couples en se centrant à la fois sur les rapports sociaux de sexe en œuvre dans la génération des parents et sur ceux définissant les relations intergénérationnelles parents-enfants. Il s'agit aussi de mieux cerner les transmissions des identités sexuées et des comportements. En effet, ces identités et rôles se construisent via un processus de socialisation au cours duquel les enfants apprennent quels comportements sont considérés comme appropriés pour chacun des deux sexes. L'activité des adultes avec les enfants, comme l'observation des adultes et des pairs, participent à cette socialisation (Dafflon Nouvelle, 2006).

Afin de mener à bien l'analyse de l'influence des rapports sociaux de sexe, entre les parents et entre les générations, sur la participation des pères et des mères aux tâches parentales, un sous-échantillon homogène de l'enquête Erfi-GGS1 a été élaboré. Il comprend les individus interrogés, hommes et femmes, vivant en première union et corésidant dans un même ménage avec au moins un de leurs enfants âgés de moins de 14 ans. Les familles monoparentales et les familles recomposées ont été exclues de l'analyse afin, d'une part de garantir une présence maternelle et paternelle dans les ménages, et d'autre part, de préserver une homogénéité dans les liens intergénérationnels. Dans les familles recomposées, aux configurations variées, d'autres logiques imposent ou expliquent des organisations familiales spécifiques et le partage des activités parentales, (gardes alternées, présence de beaux-parents). Sur l'ensemble des 10 079 personnes de l'échantillon de l'enquête âgées de 18 à 79 ans en 2005, 1 629 répondants correspondent à la définition retenue.

L'enquête Erfi-GGS1 informe sur la participation des parents à différentes activités parentales pour l'ensemble de la descendance présente dans le ménage, ce qui impose de travailler à l'échelle de la fratrie. Aucun contour précis n'est circonscrit pour les tâches parentales. L'enquêté déclare donc sa participation, et celle de son conjoint, en fonction de sa propre définition des activités suivantes :

- « Habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés »,
- « Mettre les enfants au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher) »,
- « Jouer avec les enfants et/ou participer à leurs activités de loisirs »,
- « Aider les enfants à faire leurs devoirs »,
- « Emmener/aller chercher les enfants à l'école, la crèche, chez l'assistante maternelle ou à leurs activités ».

Contrairement aux recherches s'appuyant sur des enquêtes du type « emploi du temps » (INSEE - France) où le partage des tâches est « objectivé » par le chercheur, l'enquête Erfi-GGS1 impose de considérer le ressenti d'Ego. L'enquêté déclare en effet sa propre participation, et celle de son conjoint, en fonction de ses définitions et de son interprétation. À partir des déclarations d'Ego, cinq modalités ont été construites<sup>1</sup> : « Plutôt la mère », « Égalité entre les deux parents », « Plutôt le père », « Autre », « Non concerné ».

La nature de ces tâches parentales et leurs connotations sexées ne sont pas équivalentes. Certaines, comme l'habillage, entretiennent des liens plus étroits avec le travail domestique, d'autres comme le coucher, sont inscrites dans l'intimité et l'affectivité. D'autres encore ouvrent sur des sphères extérieures, spatialement ou culturellement, l'aide aux devoirs et les loisirs. Certaines donnent lieu à des moments d'échanges affectifs ou éducatifs intenses alors que d'autres, comme l'accompagnement lors des trajets, nécessitent un investissement moindre. Ainsi, elles n'interviennent pas de façon équivalente dans la construction de la relation avec l'enfant, et elles n'engendrent ni les mêmes contraintes, ni les mêmes bénéfices secondaires pour les parents (valorisation, affection). Il s'agit dès lors de vérifier, si à une influence des rapports sociaux à l'œuvre au sein du couple parental (différences d'âge, d'activité, de revenus, de niveau d'éducation...) sur l'investissement quotidien respectif des pères et des mères dans la prise en charge des enfants, s'ajoute une influence de la composition de la fratrie, à savoir sa taille, l'âge et surtout le sexe des enfants en tenant compte de la nature des tâches à réaliser.

Après avoir décrit comment est opéré le partage des tâches entre parents, les facteurs qui sous-tendent cette répartition seront recherchés à partir de modélisations par régressions logistiques.

## 1. Une participation très inégale, déclarée différemment par les hommes et les femmes

En dépit de l'activité féminine, la participation des hommes au travail domestique et aux soins des enfants progresse peu ; s'occuper des enfants reste une prérogative féminine et la division sexuelle du travail se modifie lentement (Brousse, 1999 ; Méda et *al.*, 2004 ; Puech 2005 ; Bauer 2007). Les résultats de l'enquête Erfi-GGS1 ne contredisent en rien les recherches précédentes mais participent à nuancer le propos selon la nature des tâches. L'habillage et les devoirs scolaires<sup>2</sup> sont des tâches principalement maternelles (figure 1). Dans plus de la moitié des familles, elles sont prises en charge exclusivement ou le plus souvent par la mère. L'accompagnement lors des trajets est aussi une fonction principalement maternelle, mais dans une moindre mesure. Le coucher et les loisirs sont en revanche des « emplois » plus mixtes : dans plus de 40% des familles pères et mères participent à égalité au coucher de leurs enfants ; dans plus de 60% des familles on observe une répartition égalitaire de la participation

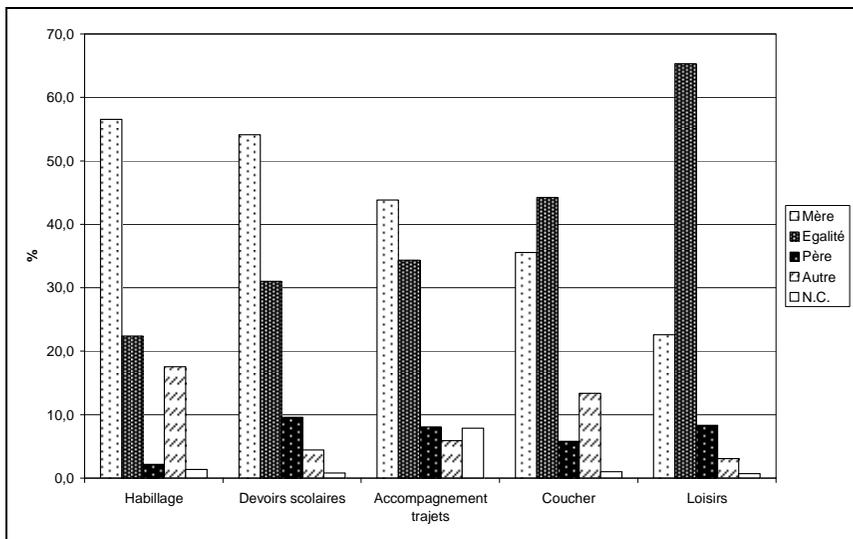
<sup>1</sup> Ces cinq modalités ont été élaborées à partir des déclarations et du sexe d'Ego. Dans l'enquête, neuf modalités de réponse étaient possibles : « Toujours moi », « Le plus souvent moi », « Autant moi que mon conjoint », « Le plus souvent mon conjoint », « Toujours mon conjoint », « Toujours ou le plus souvent d'autres membres du ménage », « Toujours ou le plus souvent quelqu'un ne faisant pas partie du ménage », « Les enfants eux-mêmes », « N'est pas concerné ».

<sup>2</sup> Pour l'activité d'aide aux devoirs scolaires, les déclarations des hommes et des femmes ne portent que sur les familles au sein desquelles se trouve au moins un enfant de 6 ans et plus.

aux loisirs. L'investissement supérieur des femmes dans la prise en charge des tâches quotidiennes « contraintes » (s'habiller, faire ses devoirs, se déplacer) est ainsi vérifié par l'enquête, comme la propension des hommes à plus s'impliquer dans les activités ludiques et affectives (Kellerhals et *al.* 1982 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Ferrand, 2001 et 2004). Néanmoins, les hommes sont rarement en première ligne en prenant en charge à titre « principal » ou « exclusif » une activité quelle qu'elle soit. Ils le font cependant un peu plus fréquemment pour les activités tournées vers les sphères sociales et géographiques extérieures à la famille (devoirs, loisirs, accompagnement) que pour celles relevant de moments plus intimes de la vie quotidienne (habillage, coucher).

Force est de constater que les déclarations des hommes et des femmes concernant le partage des tâches parentales dans leur ménage présentent des divergences : chacun valorise son propre rôle. Il est impossible de savoir si ces différences de déclarations sont le résultat d'une sur-déclaration ou d'une sous-déclaration de la participation du déclarant ou de celle son conjoint (figure 2). Quelle que soit l'activité, les femmes minimisent la participation des pères et le partage égalitaire. Elles mettent en revanche en exergue leur rôle « d'actrice principale ». Cela est particulièrement vrai pour les tâches les plus égalitairement distribuées : l'accompagnement, le coucher et les loisirs. Les hommes donnent quant à eux une vision plus égalitaire de l'implication des deux parents, mais affirment aussi assumer la majeure partie du travail légèrement plus souvent que ne le reconnaissent les mères. C'est d'ailleurs dans la reconnaissance des pères comme « acteur principal » que les écarts dans les déclarations sont les plus importants. On l'observe notamment pour le coucher et l'habillage. Au final, ces différences ne remettent pas en cause l'aspect sexué de certaines tâches. Femmes et hommes conviennent de l'implication essentiellement maternelle dans l'habillage et l'aide aux devoirs scolaires. Ils reconnaissent aussi la suprématie de la mixité des interventions pour les loisirs. En revanche, les femmes déclarent plus fréquemment assumer les trajets des enfants, alors que pour les hommes, il s'agit à part égale d'une activité maternelle ou mixte.

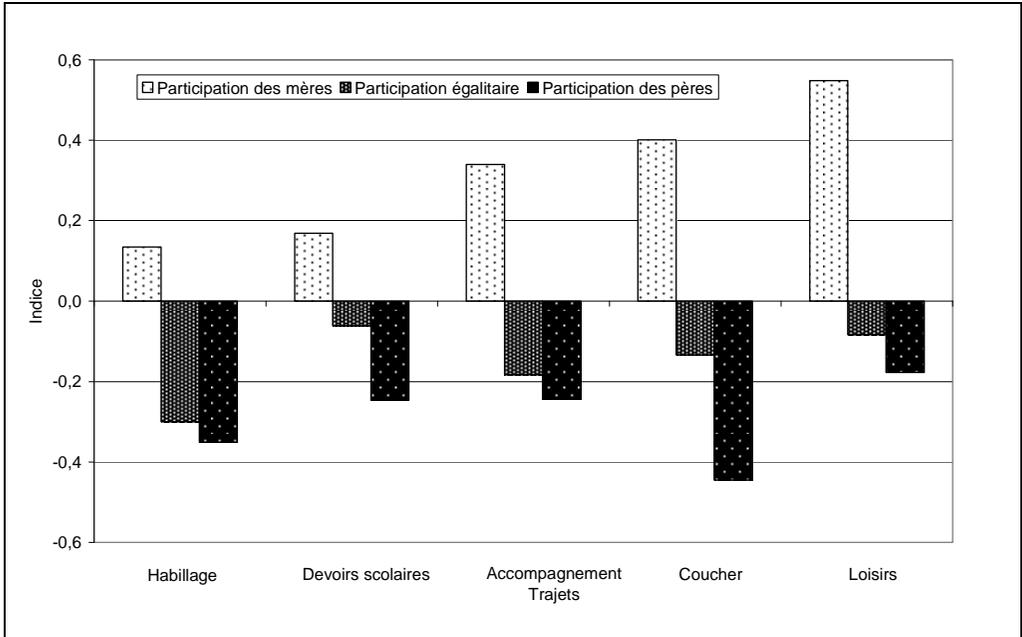
FIGURE 1 : PARTICIPATION DES PÈRES ET DES MÈRES AUX ACTIVITÉS PARENTALES (EN % DES DÉCLARATIONS)



Source : Ined-Insee, Erfi-GGS1, 2005

Lecture du graphique : 56,5 % des répondants déclarent que la mère assume majoritairement l'habillage des enfants.

FIGURE 2 : ÉCARTS RELATIFS DES DÉCLARATIONS DES MÈRES PAR RAPPORT À CELLES DES PÈRES DANS LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS PARENTALES (EN INDICE)



Source : Ined-Insee, Erfi-GGS1, 2005

Lecture du graphique : Les mères déclarent proportionnellement plus souvent que les pères assumer elles-mêmes les activités d'habillage (+ 13% de déclarations - indice 0,13).

L'origine de ces différences est certainement multiple. Les déclarations sont liées à des définitions des activités qui peuvent diverger selon le sexe du répondant. Les contours des tâches parentales, à l'instar des tâches ménagères, sont probablement plus vastes chez les femmes (Kaufmann, 1992 ; Singly, 2007). Par exemple, le coucher peut inclure uniquement le fait d'accompagner l'enfant au lit mais aussi de l'aider à finir sa toilette (se laver les dents) ou de lui proposer des activités ludiques calmes (lire une histoire, chanter une chanson). Par ailleurs, de nombreuses femmes organisent la prise en charge quotidienne des enfants et assimilent cette « charge mentale » à une participation alors que certains hommes omettront cet aspect de l'implication de leur compagne (Ferrand, 2001 ; Méda, 2001). Au-delà de ces questions de définitions, les réponses renvoient à l'adhésion à différentes normes et à la représentation de soi. Il est probable que la valorisation d'un schéma égalitaire, qui a acquis une grande légitimité sociale, entraînera une déclaration plus fréquente du partage des tâches, qu'il soit réel ou non. En revanche, un schéma plus classique de partage sexué toujours très prégnant dans certains milieux sociaux (Bloch et Buisson, 1998 ; Bloss, 2001 ; Delforge, 2006), et renforcé par les politiques familiales malgré leur référence au principe d'égalité hommes-femmes (Fagnani, 1999), donnera lieu à une déclaration plus importante de la prise en charge maternelle, qu'elle soit réelle ou non.

Des études ont souligné le désir énoncé par des pères, et parfois réalisé grâce à la réduction du temps de travail, d'être plus présents auprès de leurs enfants (Méda et al, 2004). Les différences de déclaration, peuvent alors exprimer un hiatus entre aspirations et pratiques dans un champ d'injonctions normatives contradictoires et de contraintes différentielles selon le sexe.

Les déclarations des enquêtés dépendent donc d'un arbitrage entre ces normes contradictoires et reflètent certes le vécu et le ressenti mais relèvent aussi de la mise en scène de soi, pour soi ou pour autrui.

## 2. Les facteurs de différenciation de l'implication paternelle

Incontestablement, même si le propos doit être nuancé selon la nature de la tâche réalisée et le sexe du déclarant, le partage du travail parental est inégal et les mères en assument la majeure partie. Dès lors, il apparaît intéressant de rechercher quels sont les facteurs qui éloignent une famille du modèle dominant. Il s'agit de mettre en évidence les caractéristiques qui vont conduire les pères à s'impliquer au moins autant que leur compagne. Ainsi, pour chacune des cinq tâches parentales, suscitant un investissement variable des pères, leur participation a été estimée au travers de régressions logistiques. Compte tenu des écarts de déclaration entre les hommes et les femmes, l'analyse est fondée sur la déclaration d'Ego en contrôlant par le sexe du déclarant.

De nombreux travaux ont montré que l'augmentation du nombre d'enfants entraîne un alourdissement des tâches et une polarisation des rôles parentaux (Brousse, 1999 ; Bloss, 2001 ; Singly, 2004). Cependant, si l'ampleur du travail est conditionnée par la taille de la famille, la relation charge de travail-parité n'est pas linéaire. Le passage d'un premier enfant à un second semble générer un accroissement de la durée de travail parental supérieur à celui lié à la naissance d'un troisième enfant (Algava, 2002). Par ailleurs qu'il s'agisse d'habiller, de coucher, de s'occuper des loisirs ou des devoirs scolaires, les pères sont plus actifs auprès des enfants uniques (Brugeilles, Sebille, à paraître). C'est pourquoi, deux types de famille sont distinguées afin de comprendre les processus à l'œuvre dans la distribution du travail au sein du couple : les familles à enfant unique et les familles composées d'une fratrie. Elles correspondent, soit à des choix reproductifs différents, soit à des moments distincts du cycle de vie familiale.

L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que les rapports inter-générationnels influent sur la répartition des tâches parentales. Plusieurs caractéristiques relatives aux fratries sont donc considérées.

- La composition sexuée de la fratrie. Ont été distinguées les fratries composées uniquement de garçons, celles uniquement de filles et les fratries mixtes. Le sexe de l'aîné(e) pouvant également influencer – les filles aînées étant traditionnellement plus sollicitées pour aider les parents – nous avons également fait intervenir ce paramètre pour les fratries mixtes.
- L'âge des enfants. Il définit à la fois la charge de travail parental (Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Bauer, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006) et les modalités d'intervention, les parents s'investissant différemment avec le développement de l'autonomie de leur progéniture.
- La taille de la fratrie. Elle indique également le poids du travail parental et elle introduit la dynamique interne à la fratrie. Le nombre de frères et sœurs a une incidence sur « l'entre enfants » et sur l'autonomie des enfants. De façon sous-jacente, il opère une sélection de la population, le passage à 3 enfants étant plus fréquent pour certains couples définis par la taille de la fratrie des parents ou encore leur nationalité (Breton et Prioux, 2005).

Le partage des tâches au sein du couple parental découle d'une négociation entre les conjoints. Qu'elle soit explicite ou implicite, elle est sous-tendue par des rapports sociaux dont différentes dimensions sont considérées. Pour chacune, un indicateur qui met en rapport les caractéristiques individuelles du père et celles de la mère a été construit. Cependant, comme l'analyse est centrée sur la participation paternelle, la situation socio-économique du couple est définie avant tout en fonction des caractéristiques du père.

- La génération et la différence d'âge entre conjoints. L'âge des parents peut intervenir selon ces deux modalités combinées. Afin de vérifier s'il existe un effet de génération, les pères âgés de moins de 35 ans sont distingués des plus âgés. Cette césure est justifiée par la place accordée à la paternité chez les hommes âgés de 25-34 ans qui déclarent plus souvent que leurs aînés avoir donné moins d'importance au travail après la naissance d'un enfant, même si dans les faits leur temps de travail a augmenté avec le nombre d'enfants (Méda et *al.*, 2004). L'inégalité liée à l'âge au sein du couple est une variable classique des études de genre (Labourie-Racapé et Locoh, 1999).
- Le capital socioculturel. Il est appréhendé par le niveau de scolarisation (Bourdieu, 1998). La position du couple est donnée par l'obtention ou non d'un diplôme universitaire par le père et le rapport entre le capital socioculturel des partenaires au sein de chaque couple est exprimé par la comparaison des niveaux de diplômes. Les représentations du masculin et du féminin, la définition des rôles de père et mère, les aspirations (Ferrand, 2001 ; Méda et *al.*, 2004), la « conception » de l'éducation des filles et des garçons varient selon les milieux sociaux (par exemple le choix des jouets, Vincent, 2001), ce qui aura des conséquences sur l'investissement parental.
- La valeur accordée aux revenus féminins dans l'équilibre du couple. Une variable de valeur a été introduite afin de prendre en compte un aspect plus culturel, les représentations des rôles sexués. Elles sont données par le jugement émis quant à l'impact négatif sur la dynamique du couple de revenus féminins plus importants.
- Le pouvoir économique au sein du couple. Il est cerné par la contribution du père au revenu du ménage qui s'échelonne de moins de la moitié à plus des trois-quarts des ressources. C'est une dimension incontournable pour comprendre la division du travail domestique.
- L'écart du temps de travail. Il permet d'appréhender la disponibilité « objective » des deux parents mais il résulte de l'investissement dans la sphère professionnelle qui est une des expressions des rapports sociaux de sexe : « choix » des femmes de l'inactivité ou du moindre investissement professionnel pour préserver le temps familial, et/ou maintenir l'équilibre économique de la famille, et/ou s'adapter aux contraintes notamment en termes d'horaires liés à la présence d'enfants (Garnier et *al.*, 2005 ; Colin et *al.*, 2005 ; Pailhé et Solaz, 2006) ; chômage, temps partiel contraint et précarité plus fréquents pour les femmes (Maruani, 2003 ; Maruani et Meulders, 2005). Ces insertions contrastées dans le monde professionnel ont des répercussions sur les comportements au sein des ménages.

L'influence de ces caractéristiques sur la répartition de chacune des tâches parentales est donc examinée, en les considérant de la plus féminisée à la plus mixte.

### **3. Plus d'attention paternelle pour les garçons que les filles lors de l'habillage**

L'habillage est la tâche parentale la plus féminisée, celle qui est la plus proche du travail domestique assigné traditionnellement aux femmes : l'entretien du linge et l'hygiène du corps (Kaufmann, 1992 ; Brousse, 1999). Quelles sont les caractéristiques de la fratrie et du couple qui vont renforcer l'adhésion au schéma dominant ou au contraire l'en éloigner ?

L'investissement paternel est moindre si l'enfant unique a plus de 6 ans et si c'est une fille (Modèle 1a). Avec l'âge et l'autonomie grandissante de l'enfant, la nature de la tâche d'habillage évolue vers une intendance du linge, dès lors sa féminisation est attendue. Il s'agit aussi d'aider l'enfant à choisir des vêtements propres, adaptés et en accord avec les codes vestimentaires – esthétiques, sociaux – de la famille. Les pères semblent moins « qualifiés » pour ce type de transmission, a fortiori auprès d'une fille. Par ailleurs, la relation à l'intimité, à l'hygiène et au corps conduit certainement les pères à moins s'investir auprès de leur fille. Ce résultat confirme les travaux des psychologues qui montrent que les pères s'engagent plus dans les soins quotidiens auprès de leur fils (Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006).

TABLEAU 1 : MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE DU RISQUE POUR LE PÈRE DE S'OCCUPER AU MOINS AUTANT QUE LA MÈRE DES ENFANTS (COEF.)

	Modèles 1. Habillage		Modèles 2. Devoirs scolaires		Modèles 3. Accompagnement		Modèles 4. Coucher		Modèles 5. Loisirs	
	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie	a. Enfant unique	b. Fratrie
<b>Sexe du déclarant :</b>										
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	-0,28	<b>0,51***</b>	-0,09	-0,10	<b>-0,44**</b>	<b>-0,39***</b>	<b>-0,40*</b>	<b>-0,39***</b>	<b>-0,47*</b>	<b>-0,31**</b>
<b>Composition sexuée de la fratrie :</b>										
Garçon(s)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Fille(s)	<b>-0,60**</b>	-0,27	0,12	0,29	-0,02	0,12	<b>-0,43*</b>	-0,04	<b>-0,48*</b>	-0,11
Mixte aîné garçon		-0,20		-0,28		-0,11		-0,13		<b>-0,33*</b>
Mixte aînée fille		<b>-0,44**</b>		-0,08		-0,15		-0,02		-0,01
<b>Âge de la fratrie :</b>										
- de 6 ans	Réf.	Réf.			Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
- et + de 6 ans		0,19		Réf.		<b>0,55***</b>		-0,33		-0,06
+ de six ans	<b>-0,81**</b>	<b>0,95***</b>		-0,08	0,47	<b>0,43**</b>	-0,08	<b>-1,36***</b>	-0,19	<b>-0,57**</b>
<b>Taille de la fratrie :</b>										
2 enfants		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.
3 enfants		-0,08		0,18		<b>0,29**</b>		0,02		-0,16
4 enfants et +		-0,21		-0,38		0,06		-0,28		<b>-0,93***</b>
<b>Âge du couple :</b>										
Père moins de 35 ans et même âge que la mère	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Père moins de 35 ans et plus âgé que la mère	0,02	0,30	<b>-3,10**</b>	-0,56	0,29	-0,05	0,01	<b>-0,57*</b>	<b>0,84**</b>	0,43
Père plus de 35 ans et même âge que la mère	<b>-0,86*</b>	0,10	-1,45	0,20	-0,22	-0,01	<b>-0,90**</b>	-0,05	-0,29	0,13
Père plus de 35 ans et plus âgé que la mère	0,11	0,01	<b>-1,70*</b>	0,35	0,11	0,00	<b>-0,62*</b>	0,00	-0,05	<b>0,43**</b>
Père plus jeune que la mère	<b>-1,16**</b>	0,37	<b>-3,09***</b>	0,36	<b>-0,99**</b>	0,14	-0,49	0,09	-0,58	0,33
<b>Diplôme du couple :</b>										
Sans études supérieures ; même niveau	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Sans études supérieures ; père plus diplômé	0,70	0,05	1,15	<b>0,92***</b>	-0,22	-0,24	0,38	<b>0,41*</b>	<b>1,76**</b>	-0,16

Sans études supérieures ; père moins diplômé	-0,28	-0,19	<b>-1,60*</b>	-0,31	-0,38	-0,25	0,11	0,18	0,04	-0,03
Études supérieures ; même niveau	0,38	0,38	0,39	0,14	-0,19	0,08	0,52	<b>0,47**</b>	0,30	1,15
Études supérieures uniquement pour le père	0,31	<b>0,53*</b>	<b>1,92*</b>	<b>0,80***</b>	-0,06	0,30	0,16	<b>0,47**</b>	-0,70	0,25
Études supérieures uniquement pour la mère	0,19	-0,25	0,18	-0,05	-0,02	-0,24	0,22	0,14	-0,23	<b>0,66**</b>
<b>Participation des revenus du père dans ceux du couple :</b>										
Moins de 50%	-0,01	0,21	0,58	-0,08	0,13	0,22	0,33	-0,29	-0,40	-0,20
De 50 à 60%	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
De 60 à 75%	-0,25	-0,33	0,23	0,11	-0,30	-0,37**	0,09	-0,19	-0,49	-0,07
75% et plus	-0,28	-0,61**	-0,09	-0,06	-0,17	-1,06***	0,43	-0,24	-0,51	-0,60**
Participation inconnue	-0,62	0,01	0,21	0,19	-0,25	-0,09	0,09	0,12	-0,84*	-0,30
<b>Écart du temps de travail :</b>										
Temps de travail du père supérieur à cela de la mère	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Temps de travail du père égal ou inférieur à cela de la mère	0,51*	0,65***	-0,17	0,43**	0,66**	0,45***	0,21	0,40**	0,21	0,52***
Mère inactive	-0,06	-0,69***	-0,55	-0,55***	-0,48	-0,44**	-0,77**	-0,15	-0,46	0,14
<b>Valeur</b>										
Femmes gagnent plus = mauvais	-0,18	-0,52*	-2,14	-0,08	-1,38**	-0,35	-1,53***	-0,76***	-0,83**	-0,46**
Constante	-0,03	-0,60	1,81	-0,69	-0,06	-0,17	0,68	0,95	2,36	1,40

Source : Ined-Insee, Erfi-GGS1, 2005

Note : Les coefficients présentés en gras sont significatifs : \* au seuil de 1 %, \*\* au seuil de 5 %, \*\*\* au seuil de 10 %.

Peu de caractéristiques du couple influent sur la participation paternelle dans l'habillage des enfants uniques. La disponibilité joue cependant : les pères qui travaillent moins ou autant que leurs compagnes aident plus leur enfant à s'habiller. Un effet de génération peut être soupçonné puisque les pères âgés de 35 ans et plus, qui ont des compagnes du même âge, s'investissent moins. Cependant, ce constat ne concerne pas les hommes de ces générations qui sont plus âgés que leur compagne. Les couples « atypiques » dont la femme est plus âgée reproduisent au contraire plus souvent le schéma traditionnel. Dans ces deux cas, des explications faisant intervenir les étapes du cycle de vie des deux conjoints ou des explications psychosociales sont certainement à rechercher. Enfin, diplômes, revenus et valeur accordée aux écarts de revenus ne jouent pas.

Avec la présence de plusieurs enfants, les discours divergent entre les hommes et les femmes : ces dernières déclarent moins que les hommes la participation des pères (Modèle 1b). Comme pour les enfants uniques, les caractéristiques de la fratrie sont importantes : la moindre

participation du père lorsque les enfants ont plus de 6 ans est réaffirmée et la composition sexuée de la fratrie influe, mais de façon significative uniquement pour les fratries mixtes dont l'aînée est une fille. Les pratiques établies avec le premier enfant se perpétuent-elles ? Un père qui n'a pas pris l'habitude avec sa fille aînée de s'impliquer dans cette tâche ne le fera pas avec les cadets. Reste à expliquer pourquoi la participation paternelle est moindre lorsque les cadets sont des garçons et non des filles. L'aînée d'un ou de plusieurs garçons devient-elle plus rapidement autonome, allégeant ainsi l'implication parentale et rendant moins nécessaire le recours au père ? Demande-t-on plus facilement à une aînée de s'occuper de ses petits frères que de ses petites sœurs ? Contrairement à ce qui pouvait être attendu, la taille de la fratrie n'a pas d'effet.

Dans les familles à plusieurs enfants, l'âge des conjoints ne joue plus mais la disponibilité et les revenus introduisent des différences plus nombreuses que dans celles à enfant unique. L'adhésion au modèle traditionnel est supérieure quand les femmes sont inactives, quand les hommes assument principalement le rôle de pourvoyeur économique, et lorsqu'une conception classique des rôles sexués est affichée. Ces résultats confirment ceux de recherches antérieures : si la femme est au foyer (Bauer, 2006 ; Algava, 2002) ou si elle consacre peu de temps à une activité professionnelle, alors la répartition des tâches est spécialisée au sein du couple (Algava, 2002). De même, plus le poids des revenus professionnels du père est important dans les ressources du ménage, moins le conjoint se conforme au modèle du « nouveau père » (Bauer, 2006 ; Fragnani, Letablier, 2003). Au contraire, les couples où les pères travaillent moins ou autant que la mère, où la différence de ressources est moindre et ceux où seul le père a fait des études supérieures, prennent plus de distance par rapport au rôle traditionnel. Là encore les résultats de l'enquête GGS-ERFIS1 convergent avec les recherches précédentes qui montrent que les hommes se mobilisent plus dans l'espace domestique si leur conjointe travaille à temps plein (Méda et al., 2004 ; Ferrand, 2004) ou s'ils ont eux-mêmes une durée de travail réduite (Fragnani et Letablier, 2003).

#### 4. L'efficacité au service de la réussite scolaire des filles et des garçons

Si aider les enfants à faire leurs devoirs scolaires<sup>3</sup>, comme les aider à s'habiller, est une tâche quotidienne très féminisée, c'est aussi l'une des tâches où les pères s'investissent le plus comme « acteur principal ». L'efficacité du soutien scolaire prime et fait consensus ; les déclarations des hommes et des femmes convergent et le niveau de diplôme joue un rôle déterminant (Modèles 2a et 2b).

De façon générale, les pères dont le niveau d'études est supérieur à celui de leur compagne, épaulent plus fréquemment leurs enfants, alors qu'ils restent en retrait s'ils sont moins dotés scolairement. L'implication des parents peut aller de la simple vérification que le travail soit réalisé au soutien scolaire spécialisé dans une ou plusieurs disciplines et alors mobiliser des compétences spécifiques. Ainsi, le partage du travail parental relève moins d'une logique de spécialisation sexuée que d'une utilisation des compétences de chacun des parents au bénéfice de l'enfant, quel que soit son sexe, son âge et le nombre d'enfants dans le ménage. Cependant, il manque ici une variable essentielle, les caractéristiques propres à la scolarité des enfants. En effet, l'implication des parents n'est pas indépendante de la réussite scolaire. Marie Gouyon et Sophie Guérin (2006) montrent par exemple que si les mères s'investissent plus lorsque les enfants ont des difficultés, elles le font aussi bien avec leur fille qu'avec leur garçon, alors que les pères ne s'investissent que lorsque ce sont leurs fils qui rencontrent des difficultés.

En dehors du souci d'efficacité de l'aide apportée, la disponibilité en temps de l'un et de l'autre des parents va aussi expliquer les comportements. Si l'enfant est seul dans la famille, la

<sup>3</sup> Les familles composées d'enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernées, elles ont été exclues des modèles.

participation des pères ne sera pas déterminée par l'écart de temps de travail consacré par les pères et les mères à l'activité professionnelle. En revanche, avec l'augmentation du travail domestique et parental inhérente à la présence d'une fratrie, la spécialisation sexuée des rôles s'accroît et le temps consacré à l'activité professionnelle constitue alors un déterminant important de l'implication des pères à l'aide aux devoirs. Les pères travaillant moins ou autant que leur conjointe s'investissent plus dans le suivi scolaire des enfants, alors que dans les familles où la mère est inactive, ils s'en dégagent.

Plus surprenant, lorsqu'il n'y a qu'un enfant dans la famille, l'âge des parents va aussi influencer sur les comportements. La situation la plus égalitaire se rencontre chez les couples de moins de 35 ans qui ont le même âge. Les pères de plus de 35 ans, a fortiori ceux qui sont plus âgés que leur compagne, s'investissent moins. Mais ce sont surtout les pères de moins de 35 ans plus âgés que leur compagne qui sont en retrait. Représentent-ils un groupe particulièrement conformiste, la différence d'âge étant pour eux un marqueur plus fort que la génération ? Ces résultats tendent à corroborer ceux d'études antérieures : une faible différence d'âge est associée à des relations plus égalitaires, et à l'inverse une forte différence d'âge en faveur de l'homme est associée à des rapports inégalitaires (Bozon, 1990). Cependant, quelque soit leur âge, les pères plus jeunes que leur conjointe adhèrent aussi plus fréquemment au modèle dominant. Cette implication variable des pères selon leur âge et les écarts d'âge avec leur conjointe renvoie au parcours familial et aux trajectoires individuelles des parents, sources de définition ou de redéfinition du partage des responsabilités au sein de la famille.

## 5. L'accompagnement des enfants régi par la demande

Comme pour l'habillement ou l'aide au devoir les contours de la gestion des déplacements des enfants évoluent avec leur âge. Les occasions d'accompagnement se diversifient et se multiplient : pour les plus jeunes, la destination du trajet est le plus souvent le lieu de garde (résidence de l'assistante maternelle, crèche...), pour les plus grands il s'agit de l'école, du collège, mais aussi parfois de différents lieux de loisirs réguliers (pratiques sportives, artistiques) ou irréguliers (visite culturelle, invitation chez des camarades etc.). Parallèlement à cet accroissement des déplacements, les enfants deviennent plus autonomes et ont moins besoin d'accompagnateurs. Ce rôle de « taxi » est orienté vers des sphères sociales et géographiques extérieures à la famille, qui ne nécessite pas une réelle interaction avec l'enfant et peut s'inscrire dans les activités des adultes (déposer l'enfant en se rendant à son travail par exemple). Si les trajets sont principalement assumés par la mère, les hommes participent cependant plus que pour les tâches d'habillement ou l'aide aux devoirs scolaires. Malgré cette tendance, hommes et femmes ne s'accordent pas dans leurs déclarations : la contribution des hommes est minorée par la parole féminine et ce quel que soit le nombre d'enfants de la famille (Modèles 3a et 3b).

Dans les foyers où une conception traditionnelle des rôles sexués prévaut, les pères d'enfant unique laissent nettement plus souvent leur femme assumer les trajets. Cependant, le partage dépend aussi de la disponibilité. Lorsque les hommes ne consacrent pas plus de temps à leur travail que leur compagne, ou lorsque cette dernière est inactive, l'implication des pères est réduite (Modèle 3a). Par ailleurs, moins investis dans l'habillement et l'aide pour les devoirs scolaires, les pères plus jeunes que leur conjointe accompagnent aussi moins leurs enfants.

Dès qu'il y a une fratrie, les caractéristiques des enfants vont moduler « la demande de transport » et la charge de travail. Des répercussions sur l'investissement paternel sont alors observées (Modèle 3b). L'implication des pères est minimum si les enfants sont âgés de moins de six ans et elle est maximum si la fratrie est composée d'enfants de moins et de plus de cet âge. Cette structure correspond à une charge de travail parental importante et surtout variée, les besoins des enfants se diversifiant selon l'âge. Elle favorise certainement un schéma traditionnel où la mère focalise son attention sur les plus petits, ou sur des tâches plus

domestiques, déléguant au père l'accompagnement des plus grands. Les pères de fratrie dont tous les enfants ont fêté leur sixième anniversaire ont un positionnement intermédiaire : la multiplication des trajets favorise le partage, mais l'autonomie des enfants limite certainement la demande. Outre l'âge des enfants, la taille de la fratrie va également avoir des conséquences. Les pères de trois enfants sont les plus impliqués : avec leur compagne ils doivent faire face à une demande de transports importante. Mais l'accroissement du nombre d'enfants au delà de trois n'entraîne pas une mobilisation plus importante des pères : assiste-t-on à un partage plus traditionnel des tâches dans les familles « nombreuses » ? Les enfants sont-ils plus autonomes – certains étant aussi plus âgés – et gèrent-ils leurs déplacements eux-mêmes ou entre eux ?

Au-delà des besoins et des caractéristiques propres à la fratrie, l'implication paternelle résulte des rapports sociaux au sein du couple ; la disponibilité comme le revenu des deux parents jouent de façon attendue. Comme pour la participation à l'habillage et aux devoirs, les pères dont la durée de travail n'est pas supérieure à celle de la mère sont les plus coopératifs, alors que ceux dont la compagne est inactive sont le plus en retrait. De plus, les hommes, dont le rôle de pourvoyeur économique est affirmé, s'impliquent moins directement dans la prise en charge des déplacements de leurs enfants.

## **6. Des pères plus présents auprès de leur fils unique au moment du coucher**

Moment privilégié dans la relation à l'enfant, le coucher est une des activités les mieux partagées entre les parents même si les déclarations divergent selon le sexe des personnes enquêtées, comme pour l'habillage et la prise en charge des trajets, qu'il y ait un seul enfant dans la famille ou une fratrie. Cette activité parentale se décompose en tâches de natures très variées : moment intime qui implique les échanges affectifs les plus intenses, comme rassurer et câliner les petits par exemple ; temps de loisirs lorsqu'il y a lecture d'une histoire, chansons ou discussions ; éducation à l'hygiène (brossage des dents...). Imposer le coucher peut aussi relever d'un acte d'autorité notamment auprès des plus grands (extinction des lumières mais aussi arrêt de l'usage de la télévision, de l'ordinateur, du téléphone, du MP3...).

De façon cohérente avec ce qui est observé pour l'habillage, les pères de fille unique s'impliquent moins que les pères de fils unique dans cet échange affectif et intime. Les pères de plus de 35 ans, les conjoints de femme inactive et ceux en accord avec une conception traditionnelle des rapports sociaux de sexe interviennent moins à ce moment de la journée (Modèle 4a).

L'effet des différentes caractéristiques n'est pas identique lorsque les parents ont à coucher une fratrie (Modèle 4b). Ce n'est plus le sexe des enfants mais leur âge qui influe ; les fratries de « grands » se passent plus souvent de la présence paternelle. Participer au coucher ne suscite-t-il pas le même intérêt chez les pères lorsque les enfants sont plus grands et que la dimension affective est moindre ? Une réponse positive confirmerait le caractère volontaire, non obligatoire de la participation masculine et ainsi leur place en deuxième ligne (Bauer, 2006). L'âge des parents aussi influe ; les pères des jeunes générations, plus âgées que leur conjointe se privent plus souvent de ce temps, comme ceux qui pensent qu'il est mauvais qu'une femme ait des revenus plus élevés que son conjoint. C'est en revanche dans les couples plus égalitaires par le temps de travail, lorsque les deux parents ont fait des études supérieures ou que les pères ont un niveau d'étude supérieur à la mère, que les hommes saisissent le plus les opportunités de relations avec les enfants offertes par le coucher.

## **7. Des pratiques de loisirs sexuées**

Centrées sur quelques activités pour les plus jeunes – jouer, lire des histoires, se promener –, les pratiques de loisirs se diversifient avec l'âge des enfants et peuvent parfois inclure des pratiques sportives ou artistiques et la « consommation » de produits culturels (spectacles,

expositions...) qui intéressent toute la famille. Cette tâche parentale présente un fort potentiel éducatif – transmission de pratiques sportives et culturelles, ouverture sur des mondes extrafamiliaux – et affectifs. Elle est la plus éloignée du travail domestique. Toutes ces caractéristiques expliquent sans doute qu'elle soit la mieux partagée entre les parents, d'autant plus qu'ils peuvent la vivre conjointement. C'est aussi celle que les pères assument le plus souvent en qualité « d'acteur principal ». Cependant, en dépit du caractère « mixte » de cette tâche, hommes et femmes ne s'accordent pas sur leur participation respective, chacun revendiquant, une fois encore, une implication supérieure, quel que soit le nombre d'enfants présents.

Les pères privilégient les garçons (modèle 5a). Les loisirs des enfants, comme ceux des adultes, sont connotés sexuellement (Belotti, 1974 ; Facolnet et Lefaucheur, 1975 ; Boyer, 1999 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Lehingue, 2003). La « proximité de goûts » et la similitude des pratiques entre fils et pères favorisent certainement l'implication de ces derniers, faisant de ces échanges des moments forts de la transmission des comportements sexués. Sylvie Octobre souligne ainsi que les discussions au sujet des loisirs sont polarisées selon le sexe et que « les pères sont plus nombreux à participer au hobby de leur fils qu'à celui de leur fille, autour de goût et d'activités communs, comme le football par exemple mais aussi l'informatique » (Octobre, 2005, p. 6). L'absence de rôle de la disponibilité en temps dans l'implication aux loisirs témoigne de l'importance pour les pères de ce temps partagé. Contrairement aux femmes, lorsque par manque de temps les hommes renoncent à s'occuper de leurs enfants, ils abandonnent principalement les activités domestiques au profit « de temps libres passés avec eux ». Les hommes consacrant plus de temps à leurs enfants s'investissent en priorité dans l'accompagnement à des activités et dans les loisirs (Méda *et al.* 2004). Partager des loisirs apparaît donc comme un temps choisi, intéressant et gratifiant pour les hommes. En dépit de cet intérêt et indépendamment de leur disponibilité, les pères qui vivent dans des foyers où il n'y a pas de transparence sur les revenus de chacun et où des valeurs traditionnelles sur les rôles sexués ont cours, s'investissent moins dans les loisirs de leurs enfants. Au contraire, les jeunes pères plus âgés que leur compagne, ceux qui sont mieux dotés scolairement qu'elles, bien que n'ayant pas fait d'études supérieures, sont plus impliqués.

Dans les fratries aussi, pères et mères s'investissent plus avec les enfants de leur sexe (modèle 5b). C'est notamment vrai pour les pères dont la participation aux loisirs diminue lorsque dans la fratrie les plus jeunes enfants sont des filles. La présence d'un garçon comme aîné ne contrebalance pas leur moindre implication. Ce résultat sous-entend une moindre implication des pères lorsque les garçons sont plus âgés. C'est d'ailleurs ce qu'on observe en fonction de la composition par âge de la fratrie. Plus généralement, lorsque les enfants ont tous plus de 6 ans et lorsqu'ils sont nombreux (4 ou plus), les pères participent moins, résultats qui tendent à confirmer leur place subsidiaire. Avec des enfants plus autonomes, le recours au père est moindre, même pour cette activité fortement valorisée.

De même, dès qu'il y a plusieurs enfants, le poids de la contrainte du temps apparaît : les pères dont le temps de travail est inférieur ou équivalent à celui de la mère s'occupent plus des loisirs que ceux qui travaillent plus que leur conjointe, qu'elle soit active ou non. L'impact du revenu est lui aussi visible ; les pères qui assurent les trois-quarts des ressources du ménage sont en retrait. Ainsi, même pour cette tâche parentale mixte et « récréative », les ressorts classiques de la partition du travail parental opèrent. Il en est de même chez ceux qui ont une conception traditionnelle de la participation économique des hommes et des femmes. À l'inverse, lorsque l'homme est jeune mais plus âgé que sa compagne ou qu'il n'a pas fait d'études supérieures contrairement à sa femme, il apparaît plus actif dans les loisirs de ses enfants.

## Conclusion

Loin de l'idéal d'égalité au sein des couples et de la mixité des pratiques éducatives revendiquée par de nombreux parents (Dafflon Nouvelle Anne, 2006), l'enquête Erfi-GGS1 prouve à travers la répartition inégale des activités parentales le poids des rapports sociaux de sexe entre les adultes mais aussi entre adultes et enfants dans l'organisation de la vie quotidienne. L'inégale répartition du travail parental est incontestable tout comme l'hétérogénéité de l'implication des hommes et des femmes en fonction de la nature des tâches.

Ainsi, les pères sont particulièrement en retrait dans les moments les plus intimes, l'habillage et le coucher, de leur fille notamment lorsqu'ils n'ont qu'un enfant. Et, ils apparaissent aussi en seconde ligne pour les loisirs, moments privilégiés de transmission de pratiques et goûts sexués. L'influence de l'âge et de la taille de la fratrie montre le caractère subsidiaire de la participation paternelle ; elle décline dès que les besoins diminuent, soit parce que les enfants sont plus grands, soit parce que le nombre d'enfants permet une prise en charge entre enfants. Le père apparaît comme un acteur « aidant » à côté de la mère qui assume autant que faire se peut les activités parentales.

Parmi des rapports sociaux qui sous-tendent les négociations, explicites ou implicites, entre les parents, l'écart de disponibilité en temps est la variable la plus récurrente. Deux exceptions sont relevées : les devoirs et les loisirs dans les familles à enfant unique. Elles s'expliquent aisément par le souhait de réussite scolaire et l'investissement affectif et éducatif des pères auprès d'un enfant unique. Dans tous les autres cas, lorsque la mère est inactive ou qu'elle travaille moins que le père, son implication auprès des enfants est maximum, quelque soit l'adhésion à des valeurs traditionnelles de partage des rôles au sein de la famille. Si cela peut paraître équitable, il convient de rappeler que leur moindre investissement dans l'activité professionnelle résulte de rapports sociaux de sexe qui traversent la société et accordent une moindre valeur à la carrière professionnelle des femmes. Dans une moindre mesure, l'effet de la différence des revenus apparaît comme un déterminant dans les familles à plusieurs enfants ; le rôle de pourvoyeur économique principal dédouane d'une prise en charge des tâches quotidiennes, tels que l'habillage, l'accompagnement et même les loisirs. Cette spécialisation entre sphère familiale et professionnelle apparaît clairement dans les couples adhérant à des valeurs traditionnelles de partage sexué au sein du couple. Les familles, où la participation économique des femmes demeure à la marge, semblent plus attachées à un partage des tâches de soin et d'éducation des enfants plus inégalitaire. La promotion de l'égalité domestique semble bien passer par la valorisation des carrières et des salaires féminins ainsi que par la lutte entre les représentations relatives à la sphère professionnelle et économique. Ainsi, la participation des hommes est d'autant plus présente qu'au sein du couple pères et mères accèdent à des études supérieures et partagent plus équitablement leurs temps professionnel et familial. Ces familles semblent plus valoriser la présence paternelle auprès des enfants.

Les résultats de cette étude montrent la complexité des ajustements et des négociations conjugales attachés à des modèles d'organisation et de valeurs ainsi que l'imbrication des facteurs culturels, sociaux et économiques. Les activités parentales quotidiennes, en mettant en scène pères et mères dans des rôles différents, participent sans aucun doute à la production et reproduction d'une socialisation sexuée et d'identités sexuées porteuses d'inégalités.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARIÈS Philippe, 1960. *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, coll. « Points Histoire » (rééd. 1973), Paris, Le Seuil.
- ALGAVA Elisabeth, 2002. « Quel temps pour les activités parentales ? », *Études et Résultats*, n° 162, Paris, DRESS.
- BAUER Denise, 2007. « Entre maison, enfant(s) et travail ; les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Études et Résultats*, n° 570, Paris, DRESS.
- BAUER Denise, 2006. « Le temps des parents après la naissance », *Études et Résultats*, n° 483, Paris, DRESS.
- BELOTTI Elena Gianini, 1974. *Du côté des petites filles. L'influence des conditionnements sociaux sur la formation du rôle féminin dans la petite enfance*. Paris, Des femmes.
- BERGONNIER-DUPUY Geneviève, 1999. « Pratique éducatives parentales auprès de jeunes enfants » in Lemel Y. et Roudet B (dir.), *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*, Paris, L'Harmattan, Collection Débats jeunesse, p. 57-84.
- BLOCH Françoise et BUISSON Monique, 1998. *La garde des enfants, une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales.
- BLOSS Thierry, 2001. « L'égalité parentale au cœur des contradictions de la vie privée et des politiques publiques » in Bloss T. (dir.) *Dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Puf, « Sociologie d'aujourd'hui », p. 46-70.
- BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, 142 p.
- BOYER Régine, « Le temps libre des collégiens et des lycéens » in Lemel Y. et Roudet B (dir.), *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*, Paris, L'Harmattan, Collection Débats jeunesse, p. 249-268.
- BOZON Michel, 1990. « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie II Modes d'entrée dans la vie adulte et représentation du conjoint » *Population*, 45(3), p. 565-602.
- BRETON Didier et PRIOUX France, 2005. « Deux ou trois enfants ? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques », *Population*, 60(4), p. 489-522
- BROUSSE Cécile, 1999. « La répartition de travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », *Portrait social 1999-2000*, Paris, INSEE, p. 135-151.
- COLIN Christel, DJIDER Zohor et RAVEL Claire, 2005. « La parité à pas comptés », *Insee Première*, n° 1006, Paris, INSEE.
- LOCOH Thérèse (dir), 2007. *Genre et sociétés en Afrique*, Les cahiers de l'INED, n° 160, Paris, INED, 429 p.
- BOZON Michel et LOCOH Thérèse (dir.), 2000. – *Rapports de genre et questions de population. T. 2 Genre et développement, France 2000*. – Paris, INED, 198 p. (Dossiers et recherches, n° 84).
- DAFFLON NOVELLE Anne, 2006. « Identité sexuée : construction et processus », in Dafflon Nouvelle A. (dir.) *Filles- Garçons. Socialisation différenciée* ; Grenoble, PUG, p. 9-26.
- DAFFLON NOVELLE Anne, 2006. « D'avant à maintenant, du bébé à l'adulte : synthèse et implications de la socialisation différenciée des filles et des garçons » in Dafflon Nouvelle A. (dir.) *Filles- Garçons. Socialisation différenciée* ; Grenoble, PUG, p. 27-54.
- DEGENNE Alain, LEBEAUX Marie-Odile et MARY Catherine, 2002. « Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie » *Économie et Statistiques* n°352-353, Paris, INSEE.

- DELFORGE Sandie, 2006. « Image et représentations du père et de la mère dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance », *Informations sociales*, 132, Juin, CNAF, p. 100-105.
- FAGNANI Jeanne et LETABLIER Marie-Thérèse, 2003. « S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ? Les enseignements d'une enquête auprès de parents de jeunes enfants », *Droit social*, n°3, p. 251-259.
- FALCONNET Georges et LEFAUCHEUR Nadine, 1975. *La fabrication des mâles*, Paris, Éditions du Seuil.
- FERRAND Michèle., 2004. *Féminin Masculin*, Paris, Éditions La découverte, coll. repères.
- FERRAND Michèle, 2001. « Du droit des pères aux pouvoirs des mères » in Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.) *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, p. 187-210
- GOUYON Marie et GUÉRIN Sophie, 2006. « L'implication des parents dans la scolarité des filles et des garçons : des intentions à la pratique », *Économie et Statistiques*, n° 398-399, INSEE, p. 59-84.
- KAUFMANN Jean-Claude, 1992. *La trame conjugale. Analyse du couple par le linge*, Paris, Nathan.
- KELLERHALS Jean, PERRIN J-F, STEINAUER-CRESSON Geneviève, VONÉCHE L, WIRTH G, 1982. *Mariages au quotidien. Inégalité sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne.
- LE CAMUS Jean, 2006. « Le devenir père : Merveilles et déconvenues », *Informations sociales*, n°132, CNAF, p. 26-35.
- LABOURIE-RACAPÉ Annie et LOCOH Thérèse, 1999. *Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ?* Dossiers et Recherches n° 65, Paris, INED.
- LEHINGUE Patrick, 2003. « Les différenciations sexuelles dans les pratiques culturelles. Évolution 1973-1997 » in Donnat O. (dir) *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, Paris, La documentation française, p. 107-128.
- OCTOBRE Sylvie, 2005. La fabrique sexuée des goûts culturels. Construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles, *Développement culturel* n°150, La Documentation française, Paris, p. 1-10.
- PAILHÉ Ariane et SOLAZ Anne, 2006. « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés*, n° 426, INED.
- PUECH Isabelle, 2005. « Le non-partage du travail domestique » in Maruani. M. (dir) *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs* Paris, La découverte.
- MARUANI Margaret et Danièle MEULDERS, 2005. « Chômage, sous-emploi et précarité » in Maruani M. (dir), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 227-236.
- MARUANI Margaret, 2003. *Travail et emploi des femmes*, Paris La Découverte, coll. Repères.
- MÉDA Dominique, CETTE Gilbert, DROMEL Nicolas, 2004. « Les pères, entre travail et famille. Les enseignements de quelques enquêtes » *Recherches et Prévisions*, n°76, p. 7-21.
- ROY Delphine, 2007. *L'argent dans le couple. Peut-on s'aimer sans compter ?* Paris, Albin Michel.
- ROUYER Véronique et ZAOUICHE-GAUDRON Chantal, 2006. « La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement » in Dafflon Nouvelle A. (dir) *Filles- Garçons. Socialisation différenciée* ; Grenoble, PUG, 2006.

SINGLY DE François, 2004 (2e éd.). *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Puf, coll. « Quadrige ».

VINCENT Sandrine, 2001. *Le jouet et ses usages sociaux*, Paris, La dispute.